

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

APPROBATION DE
LA CONTRIBUTION
2021 AU GLCT
GRAND GENEVE

N° CS2021-20

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

APPROBATION DE LA CONTRIBUTION 2021 AU GLCT GRAND GENEVE

Vu les Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 et notamment son article 11 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales français, notamment l'article L 1115-4 ;

Vu la délibération CS 2011-18 de l'ARC Syndicat mixte approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance » ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0044 portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, stipulant que le Pôle métropolitain du Genevois français se substitue de plein droit dans tous les actes et contrats pris antérieurement par l'ARC Syndicat mixte,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la délibération CS délibération CS2021-08 approuvant le Budget primitif du Pôle métropolitain du Genevois français pour l'année 2021,

La République et Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional de Nyon, la Ville de Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, le Département de l'Ain et le Pôle métropolitain du Genevois français sont membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève. Installé en 2013, le GLCT Grand Genève vise à renforcer la gouvernance de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et à conduire, plus particulièrement, les différentes générations de Projet d'agglomération. La République française et la Confédération suisse sont membres associés.

Les membres du GLCT, représentent l'ensemble des territoires impliqués dans le projet d'agglomération. Structure de droit public suisse dont le siège à Genève, le GLCT dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

Le GLCT Grand Genève :

- ✓ « réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement, notamment selon un programme de travail annuel et pluriannuel voté par ses membres .
- ✓ coordonne, promeut et soutient toute démarche utile à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».
- ✓ est composé d'une **Assemblée composée** de 24 élus, représentant à égalité les parties françaises et suisses, **et d'un Bureau** composé du Président et de sept Vice-présidents, représentant les huit collectivités membres. Les statuts précisent que le « *Président du GLCT est élu parmi les représentants du Canton de Genève qui sont membres du Conseil d'Etat* ». Le représentant du Pôle métropolitain est Premier Vice-président ou 2^{ème} Vice-président, alternativement selon les années impaires ou paires, avec le représentant du Canton de Vaud.

Le GLCT Grand Genève intervient principalement dans 3 domaines d'actions :

- La Mobilité
- L'Aménagement du Territoire
- L'Environnement

Le Budget du GLCT repose sur les contributions de ses membres.

La contribution est fixée annuellement par l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Le 19 novembre 2020, l'Assemblée du GLCT a ainsi approuvé, à l'unanimité, son Budget prévisionnel 2021 et a fixé le montant des contributions des membres pour 2021 selon les règles statutaires du GLCT Grand Genève.

Recettes GLCT (Taux à 1,10)		595 333,00	541 211,82
		CHF	€
Genève	Répartition au nombre de voix - 8 voix	303 619,83	276 018,03
	Canton de Genève (7)	265 667,35	241 515,77
	Ville de Genève (1)	37 952,48	34 502,25
Vaud	Répartition égale entre les parties	53 579,97	48 709,06
	RégionNyon	26 789,99	24 354,53
	Etat de Vaud	26 789,99	24 354,53
France	Répartition au nombre de voix - 12 voix	238 133,20	216 484,73
	Région Auvergne-Rhône-Alpes (3)	59 533,30	54 121,18
	Conseil départemental de l'Ain (2)	39 688,87	36 080,79
	Conseil départemental de la Haute-Savoie (2)	39 688,87	36 080,79
	Pôle métropolitain du Genevois français (5)	99 222,17	90 201,97

La contribution annuelle du Pôle métropolitain doit être approuvée par le Comité syndical du Pôle métropolitain à l'occasion du vote du Budget primitif pour chaque exercice. Elle s'établit à 90 201,97 € pour 2021.

En complément de la délibération CS2021-08 approuvant le Budget du Pôle métropolitain pour l'année 2021, il est proposé de compléter cette décision par l'adoption d'une délibération approuvant formellement le versement annuel de la contribution 2021 du Pôle métropolitain du Genevois français au GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution annuelle 2021 du Pôle métropolitain au Budget du GLCT Grand Genève pour un montant 90 201,97€ selon le Budget Prévisionnel du GLCT Grand Genève et le Budget Primitif 2021 du Pôle métropolitain ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la contribution annuelle à l'appui d'un appel à cotisation émis par le GLCT Grand Genève conformément aux crédits inscrits au Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

